



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 8 décembre 2025

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

Grand âge : un plan dédié annoncé pour janvier

La ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Charlotte Parmentier-Lecocq, a annoncé au Sénat qu'elle présentera en janvier un « plan pour le grand âge ». Ce plan doit préciser les réponses apportées aux personnes en perte d'autonomie ainsi que les modalités de financement, un enjeu qui amène à repenser la solidarité intergénérationnelle et intragénérationnelle dans le pays.

Création d'une commission d'enquête sur les incertitudes budgétaires de la Sécurité sociale

L'Assemblée nationale a acté la création d'une commission d'enquête dédiée à l'analyse des incertitudes budgétaires concernant la Sécurité sociale. Issue du droit de tirage du groupe RN, cette commission sera composée de 30 députés (6 députés RN, 5 EPR, 4 LFI, 4 PS, 2 DR, 2 Ecologistes, 2 Démocrates, 2 Horizons, 1 LIOT, 1 GDR et 1UDR) ainsi qu'un élu non inscrit. Elle aura pour objectif d'examiner les risques pesant sur l'équilibre financier du système de protection sociale.

CGLPL – Atteintes aux droits en psychiatrie et recommandations pour les hospitalisations sans consentement

Dans un nouveau rapport, la Contrôleur général des lieux de privation de liberté Dominique Simonnot alerte sur les nombreuses atteintes aux droits des patients hospitalisés sans consentement, malgré le contrôle exercé par le juge judiciaire. Parmi les 27 recommandations formulées, le CGLPL appelle à simplifier et renforcer les procédures pour faciliter les recours, ainsi qu'à mieux former et spécialiser juges et avocats sur ces situations. Le rapport recommande également de saisir la justice pour engager la responsabilité des établissements en cas de conditions d'hospitalisation jugées indignes, et de combler plusieurs lacunes juridiques, notamment concernant les mineurs, les services d'urgences et les unités de soins intensifs psychiatriques. Enfin, pour réduire le recours à l'isolement et à la contention, le CGLPL propose de rendre leur taux d'utilisation un indicateur contraignant susceptible d'influer sur le financement des établissements.

EN RÉSUMÉ

Adoption de justesse du PLFSS 2026 en nouvelle lecture

L'Assemblée nationale a adopté de justesse, en nouvelle lecture, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 par 247 voix contre 234 et 93 abstentions, au terme d'un bras de fer politique où le Premier ministre Sébastien Lecornu a maintenu son refus du 49.3 pour contraindre les groupes à un compromis. Le texte a été soutenu par les groupes EPR, Démocrate, l'immense majorité du PS et une large partie de LIOT, tandis que le RN, l'UDR, LFI et la majorité du groupe GDR ont voté contre ; Horizons et la Droite Républicaine ont surtout choisi l'abstention, se présentant comme des forces de « responsabilité » mais refusant d'assumer pleinement le budget. Ce PLFSS consacre plusieurs concessions majeures faites à la gauche : suspension de la réforme des retraites de 2023, abandon de « l'année blanche » (gel des retraites et minima sociaux), renoncement au doublement des franchises médicales et hausse de l'Ondam portée à +3 %, soit plus de 8 milliards d'euros supplémentaires entre 2025 et 2026, avec un effort significatif pour l'hôpital, la ville et les Outre-mer. En contrepartie, le texte s'appuie notamment sur une taxe d'un milliard d'euros sur les complémentaires santé et sur une contribution accrue des revenus du capital, tout en réintroduisant certaines mesures de maîtrise des dépenses (encadrement des arrêts de travail, réforme de certains dispositifs). Le déficit de la Sécurité sociale ressort néanmoins à environ 22,5 milliards d'euros pour 2026, au-dessus de la cible initiale du gouvernement, ce qui nourrit les critiques de la droite sur un budget jugé insuffisamment « responsable » mais est présenté par l'exécutif comme un « moindre mal » permettant d'éviter un scénario sans PLFSS, synonyme de dérive incontrôlée des comptes sociaux.

Projet de loi de finances : une CMP sous tension autour de la fiscalité des entreprises et du respect de la trajectoire de déficit

À une semaine de la commission mixte paritaire sur le PLF 2026, gouvernement, Sénat et députés se préparent à des négociations serrées pour tenter d'aboutir à un compromis avant le 23 décembre, faute de quoi une loi spéciale deviendrait quasi inévitable début 2026. Les concessions faites sur le PLFSS obligent à trouver 4,5 Md€ côté budget de l'État pour maintenir le déficit public sous 5 % du PIB, plaçant la fiscalité des entreprises au cœur des tractations : trajectoire de baisse de la CVAE, éventuelle réactivation ou renforcement de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grands groupes, et possible réduction des allègements de cotisations, ce qui inquiète fortement les organisations patronales. Parallèlement, le PS prévient qu'un recours au 49.3 sur le PLF sans compromis préalable entraînerait une tentative de censure, tandis qu'au Sénat, les sénateurs ont voté les crédits de la mission Défense (en forte hausse), réduit de 200 M€ l'enveloppe de l'Aide médicale d'État et profondément amendé les dispositifs concernant les relations financières avec les collectivités (abandon de la fusion DSIL/DETR/DPV, réécriture du mécanisme Dilico 2 et création d'une prime annuelle de 554 € pour les maires).